



Déclaration liminaire

CSAL -FS du 5 février 2024

Monsieur le Président,

Les agents de la Fonction Publique dont ceux de la DGFIP, tout comme de nombreux salariés, auront apprécié l'augmentation de 305 € de leur frais de mandat par nos députés, portant ceux-ci à la modique somme de 5900 € par mois soit une augmentation de **5,4%!!**

Les sénateurs eux s'étaient octroyés 700 € supplémentaires en novembre portant leur frais de mandat à 6600 euros par mois soit une généreuse et appréciable hausse de près de **12 %!!**

Le comparatif sera donc rapide et affligeant avec les **1,5 %** d'augmentation du point d'indice (4 fois moins que celle des députés et 8 fois moins que celle des sénateurs) et les 5 points d'indice supplémentaires accordés en 2023 pour les fonctionnaires. D'autant plus que déjà le gouvernement a annoncé que 2024 sera une année blanche au niveau salarial dans la Fonction Publique.

Ces mêmes tristes personnages ont osé expliquer que cette augmentation était nécessaire au vu de l'inflation. Apparemment les fonctionnaires, les salariés et les privés d'emploi, eux, sont moins impactés que nos élus par les hausses du prix de l'essence, de l'électricité et des produits de premières nécessités car eux n'ont pas d'augmentation à ce niveau.

Vous nous avez expliqué lors du CSAL-emplois que le volume de la dette de l'État français justifiait les suppressions de postes que nous subissons chaque année. Il faut croire que cette dette a beaucoup moins d'importance pour nos élus lorsqu'il s'agit d'améliorer un peu plus leur situation personnelle. Ou plus certainement, entendent-ils plutôt la faire payer aux plus modestes. **En tout cas, l'« exemplarité » n'a pas l'air de faire partie du logiciel de fonctionnement de nos élus.**

Et l'on ne doute de rien, car on se permet de s'octroyer ces belles augmentations, alors même que nos agriculteurs sont dans la rue et luttent pour pouvoir simplement vivre de leur travail et tirer de leur dure journée un salaire décent, tandis que les grands groupes commerciaux se moquent de la loi EGalim et la détournent aux profits de leurs actionnaires.

A semer la misère, on finit toujours par récolter la colère.

Toujours sur ce thème d'exemplarité, revenons sur l'actualité médiatique et judiciaire de notre direction, ou plus exactement de celle de notre ex-Directeur Général. En effet, nous avons découvert le 12 janvier dernier que le Directeur Général changeait d'étage pour occuper le poste de Directeur de cabinet du ministre Bruno LEMAIRE. Une promotion politique sans doute pour bons et loyaux services rendus par ce « grand commis de l'état », comme certains aiment à présenter ces hauts fonctionnaires. Un grand commis qui manifestement s'est distingué en sa qualité de conseiller fiscal ou plutôt de conseiller en « contournement fiscal et social » au profit du PSG propriété d'une puissance étrangère.

Le 2ème point à l'ordre du jour, est « **les travaux de Terrasson et le déport de l'accueil du public** » ».

Nous rappellerons juste que les directives données par les cadres de la DDFIP43, lors du 1^{er} groupe de travail en date du 10/11/2023, sont pour la CGTFIP43 **intolérables !!**

Pour rappel :

- 3 mn maxi par contribuable en réception libre. Les agents de la DGFIP font « TROP BIEN » leur travail, il faut décourager les gens de venir sans rendez-vous en les accueillant mal.
- Ne pas mettre de chaises pour les contribuables qui se déplacent espérant ainsi qu'ils ne reviendront pas.
- Un voltigeur qui dans l'idéal devrait se trouver sur l'extérieur du bâtiment pour éviter que les contribuables ne rentrent dans les locaux

Ceci, M le président, n'est pas notre conception du Service Public. Que des responsables locaux tiennent de tels propos est **inadmissible**.

Ce qui nous choque également, c'est que ces directives n'apparaissent pas dans le procès verbal écrit de compte rendu rédigé par la direction. **Pourquoi ???? Pourquoi** en effet ne pas mettre noir sur blanc **VOTRE** vision du nouveau service public (3mn, sans chaise, trié à l'extérieur) ??? D'autant plus que rédiger des compte-rendus de réunions incomplets, que d'autres qualifieraient de « mensonger par omission », pourrait être interprété comme de la malhonnêteté intellectuelle et ainsi porter atteinte au bon déroulement d'un dialogue social constructif et apaisé.

Il y a quelques années, la Poste s'était proposée de conseiller les particuliers pour remplir leur déclaration contre espèces sonnantes et trébuchantes, à croire que c'est vers ce nouveau service public que tend la DGFIP aujourd'hui, en voulant inciter les contribuables à ne pas se déplacer dans nos services gratuits et de faire appel à des organismes payants laissant ainsi une nouvelle fois les plus fragiles au ban de la société.

« Le service public est le patrimoine des plus démunis » disait Jean JAURES, et la CGTFIP43 n'aura cessé de défendre cette vision.